



## Achat maison particulière

Par **babinous**, le **07/05/2010** à **08:29**

Bonjour,

j'ai visité une maison avec une agence en vue d'un achat

cette agence a un contrat avec le vendeur sans exclusivité

j'ai signé lors de cette visite ce qu'ils appellent un bon de visite

ai je le droit aujourd'hui de traiter avec une autre agence qui a aussi ce bien à vendre car la première agence me menace de poursuites si je ne fais pas affaire avec eux

merci de me répondre

Par **fabienne034**, le **07/05/2010** à **08:54**

BONJOUR,

le bon de visite vous engage, vous faites une offre si elle est refusée

vous attendez quelques semaines et refaites une offre équivalente auprès de l'autre agence

vous pouvez aussi traiter directement dans quelques semaines

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>